

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – COMMUNE DE MERPINS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, le conseil municipal est convoqué pour la tenue d'une séance ordinaire à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27/10/2025
- 2- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.
- 3- Délibération en vue d'autoriser le Maire à signer la reconduction de la convention passée avec Grand Cognac pour l'entretien de la Flow-Vélo pour l'année 2026
- 4- Délibération en vue d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place du dispositif participation citoyenne sur la commune de Merpins.
- 5- Délibération en vue d'autoriser le Maire à signer une convention en vue d'organiser les relations entre la commune de Merpins et l'Amicale Sportive Merpinoise.
- 6- Délibération en vue d'accorder à Madame Elisabeth Bascou un droit de passage entre les parcelles AI199 et AI200 en direction de la parcelle AI 137 dont elle est propriétaire.
- 7- Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest 'eau
- 8- Questions diverses :
 - Débat sur l'opportunité de vendre des terrains appartenant à la commune.
 - Débat sur l'opportunité d'acquérir à titre gratuit, pour en faire un chemin communal l'impasse de la Libération et le Bien Non Délimité 217 sur la parcelle AK 50 à Montignac en vue de résoudre la question de la gestion de l'écoulement des eaux pluviales.

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, dûment convoqué le vingt-six novembre 2025, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Hubert DEMENIER, Maire.

Présents :

Mesdames -Virginie BONNEFON_ Chantal BOULESTEIX - Séverine GEOFFROY - Chantal NICOLAS -
Messieurs Hubert DEMENIER - Jean-René BARET - Alain REPENTIN -Jean-Yves THIBAUD

Absents ayant donné pouvoir : Madame Karine SAUVION a donné pouvoir à Madame Virginie BONNEFON, Xavier BONNET a donné pouvoir à Madame Séverine GEOFFROY, Monsieur Thomas BOYELDIEU a donné pouvoir à Monsieur Alain REPENTIN, Monsieur Stéphane DENIS a donné pouvoir à M Jean-René BARET, Madame Michelle DOUBLET à M. Hubert DEMENIER

Absents excusés : Madame Isabelle CAËS, Monsieur - Didier GALLAU

Madame Chantal NICOLAS est nommée secrétaire.

Quorum : 8. Atteint

Ordre du jour :

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 27/10/2025

Le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

2-Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

- Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens dont les références cadastrales suivent : AE 180, AH 162 et AH 166
- Lors du conseil du 27 octobre, le Maire a indiqué avoir renoncé au droit de préemption sur la parcelle ZD 152, après vérification, il n'avait pas à prendre cette décision le droit de préemption sur la parcelle ZD 152 appartenant à Grand Cognac.
- Le Maire informe le conseil municipal de la suite donnée à l'appel d'offre lancé le 16 octobre 2025 en vue de la livraison de repas pour la restauration scolaire en liaison froide de la commune de Merpins pour l'année 2026. Après avis de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 25 novembre 2025, l'offre de la société API a été retenue pour un montant prévisionnel de 54029 euros hors taxe concernant la livraison de 14390 repas et 13750 goûters.

3-Délibération en vue d'autoriser le Maire à signer la reconduction de la convention passée avec Grand Cognac pour l'entretien de la Flow-Vélo pour l'année 2026

Un exemplaire de la convention a été transmis à chaque conseiller. M le maire en rappelle les grandes lignes en indiquant qu'il s'agit de la reconduction à l'identique de la convention actuellement en cours.

Suite à cette présentation et à la demande de M. le maire de passer au vote, le conseil municipal à l'unanimité des voix donne un avis favorable à la convention d'entretien de la Flow Vélo et demande à M. le maire de la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

4-Délibération en vue d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place du dispositif participation citoyenne sur la commune de Merpins.

Un exemplaire de la convention a été transmis à chaque conseiller. M le maire rappelle que le contenu de cette convention a fait l'objet d'une présentation par la gendarmerie lors d'une réunion du conseil en date du 5 mai 2025. Lors du débat, il est rappelé que la mise en œuvre de cette convention nécessitera la désignation de citoyens référents.

Sur la demande M. le maire de passer au vote, le conseil municipal à l'unanimité des voix donne un avis favorable à la convention relative à la mise en place du dispositif participation citoyenne sur la commune de Merpins et demande à M. le maire de la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

5-Délibération en vue d'autoriser le Maire à signer une convention en vue d'organiser les relations entre la commune de Merpins et l'Amicale Sportive Merpinoise.

Un exemplaire de la convention a été transmis à chaque conseiller. M le maire après présentation de cette convention demande au conseil municipal de passer au vote. Celui-ci, à l'unanimité des voix donne un avis favorable à la convention en vue d'organiser les relations entre la commune de Merpins et l'Amicale Sportive Merpinoise et demande à M. le maire de la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

6-Délibération en vue d'accorder à Madame Elisabeth Bascou un droit de passage entre les parcelles AI 199 et AI 200 en direction de la parcelle AI 137 dont elle est propriétaire.

Madame Bascou souhaite créer deux parcelles constructibles sur la parcelle AI 137. Ces parcelles seraient alors enclavées. Pour permettre d'y implanter deux habitations, il est nécessaire d'ouvrir un accès par les parcelles AI 199 et AI200 propriétés de la commune.

Après présentation d'un plan des lieux, le Maire indique qu'il s'agit d'accorder une voie d'accès prolongeant la voie publique déjà existante et de permettre le passage des réseaux d'eau potable et usée, d'électricité et de la fibre. Cela se traduirait par la création d'une servitude par un acte notarié dont le coût serait supporté Mme Bascou.

En ce qui concerne les travaux à prévoir ils seraient également à la charge de Mme Bascou.

M le Maire indique qu'il sera peut-être pertinent par la suite d'allonger la voie publique ce qui demandera de réaliser une enquête publique.

Sur la demande de M le Maire le conseil Municipal accorde à l'unanimité un droit de passage sur les parcelles AI199 et AI200 au bénéfice de la parcelle AI 137 propriété de Mme Elisabeth tous les frais étant à sa charge. Il donne mandat au maire de procéder aux formalités nécessaires à cette fin et de signer tout acte requis.

7-Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau.

Après débat le conseil municipal face à la complexité du dossier décide de s'abstenir de donner un avis.

8-Questions diverses :

-Débat sur l'opportunité de vendre des terrains appartenant à la commune. Le maire présente un document listant les terrains appartenant à la commune. Un groupe de travail va être constitué en vue de faire un état des lieux et d'émettre des propositions.

Un cas particulier, les parcelles AI 168 et AI 214 situées avenue de la Grande Champagne sont constructibles, la majorité des membres du conseil pensent qu'il serait opportun de procéder à un bornage et de demander un certificat d'urbanisme en vue d'en vendre une partie en terrain à bâtir.

-Débat sur l'opportunité d'acquérir à titre gratuit, pour en faire un chemin communal l'impasse de la Libération et le Bien Non Délimité 217 sur la parcelle AK 50 à Montignac en vue de résoudre la question de la gestion de l'écoulement des eaux pluviales. A l'issue du débat il apparaît un consensus sur ces deux projets. Un contact va être pris avec les propriétaires et s'ils donnent leur accord, le conseil municipal sera saisi en vue de délibérer.

La séance est clôturée à 21 heures 40.

Le Maire
Hubert DEMENIER

La secrétaire de séance
Chantal NICOLAS